

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42459

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23849 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« de façon égale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toute la réforme des retraites est en pilotage automatique, et permet de créer des distinctions au sein même des générations.

Une personne avec une carrière ascendante gagnera toujours moins qu'une personne qui a commencé sa carrière directement à un niveau de salaire important. Cette réforme va augmenter les inégalités sociales de façon cruciale, et les prolonger dans la retraite.